

ARRETE

Objet : Interdiction de circulation et du stationnement
Le samedi 21 juin 2025 – Fête de la musique

Le Maire de la Commune de Marnay ;
Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R411-28 ;
VU l'organisation de la manifestation Fête de la Musique par la commune le samedi 21 juin 2025 ;
Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la manifestation et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,
Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la fête de la musique,
La circulation sera interdite le samedi 21 juin 2023 de 17 h à 2 heures dans les rues suivantes :

Grande rue	Rue des Frères Gardet
Rue Georges Montant	Rue Gambetta
Rue Bizot	Rue Carnot
Rue de la Poterne	Rue Conscience
Rue Pourny	

Et le stationnement de 13 h à 2h le samedi 21 juin 2025 aux emplacements suivants :

Place de Bauffremont (emplacements réservés pour les artistes)
Place de l'Hôtel de Ville
Parking devant l'église rue de la Poterne
Parking Place du roi de Rome

Article 2 : les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 3 : Monsieur le Maire de Marnay et Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, le 16 juin 2025

Le Maire,
Vincent BALLOT

